

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni le Jeudi 26 juin 2025 à 18h00, en séance publique à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

46 délégués présents dont 2 suppléants jusqu'à la délibération n°18

45 délégués présents dont 2 suppléants à partir de la délibération n°19

Nombre de membres représentés :

17 membres représentés jusqu'à la délibération n°18

18 membres représentés à partir de la délibération n°19

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET (jusqu'à la délibération n°18)
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES

GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REUIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE
SAINT VITAL	Jean-Paul	MERMOZ

Délégués représentés :

Lysiane CHATEL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre JARRE
Laurent GRAZIANO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Dominique RUAZ
Christelle SEVESSAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Claudie TERNOY LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Philippe PERRIER
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Hervé MURAZ DULAURIER
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Gisèle MOLLIET	BEAUFORT SUR DORON	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Claude DURAY	FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Alain REGAUDIAT

Jean-Marc DESCAMPS	GILLY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Sylvie RUFFIER DES AIMES
Pierre LOUBET	GILLY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO (<i>à partir de la délibération n°19</i>)
Alain ZOCCOLO	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Yves DUNAND
Philippe MOLLIER	NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Ayant donné pouvoir à Christian EXCOFFON
Robin DEVRIEUX-PONT	SAINT PAUL SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Raphaël THEVENON
Sandrine BERTHET	TOURNON	Ayant donné pouvoir à Christian RAUCAZ
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Objet : Foncier - Gilly sur Isère - Projet d'Opération d'aménagement d'ensemble incluant une maison de santé pluridisciplinaire - Achat en VEFA des locaux de la maison de santé
Rapporteur : Christian RAUCAZ

Par délibération en date du 19 décembre 2024, la Communauté d'Agglomération approuvait :

- le projet de La SCI L'ALBERTVILLOISE portant sur la construction d'un ensemble immobilier incluant entre 15 logements (locatifs, locatifs sociaux ou sous forme de bail réel solidaire) et une maison de santé pluridisciplinaire sur la Commune de Gilly sur Isère,
- l'achat en VEFA de la maison de santé au prix de 1 970 000 € HT sous réserve de l'avis des domaines.

Par courrier en date du 13 mai 2025, le service des évaluations domaniales a confirmé ce prix de cession.

L'acte en VEFA portera sur la cession de l'ensemble du volume destiné à la maison de santé, livré clef en main, d'une superficie d'environ 636 m², inclus dans l'opération de construction, réalisée sur les parcelles A 680p et A 697p à Gilly sur Isère.

La maison de santé, dont l'aménagement a été conçu en fonction des attentes de professionnels de santé, serait composée de :

- 5 cabinets médecins
- 1 cabinet infirmières
- 1 cabinet kinés
- 1 orthoptiste
- 1 orthophoniste
- 1 pédicure podologue
- 1 psychologue
- 1 bureau paramédical
- 1 salle commune pouvant servir à de bureaux supplémentaires d'appoint
- Des espaces d'attente
- 1 accueil commun
- Sanitaires publics et privés
- + 3 places de stationnements en extérieur dont 2 PMR au droit de l'entrée de la maison de santé

Le démarrage des travaux est prévu à l'automne 2025 pour une durée de 18 mois environ.

Il sera procédé à la signature d'un contrat de réservation avec versement d'un dépôt de garantie de 2 % du prix de vente.

L'acte de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement sera signé en suivant selon le calendrier prévisionnel d'appels de fonds relatif au paiement de la présente acquisition défini comme suit, en cumul :

- 10 % à la signature de l'acte (dont les 2 % correspondant au dépôt de garantie)
- 10 % à l'ouverture du chantier
- 15 % à l'achèvement des fondations,
- 20 % à l'achèvement de la dernière dalle,
- 15 % à la mise hors d'eau,
- 15 % à l'achèvement des menuiseries extérieures,
- 10 % à l'achèvement des locaux dans les limites des prestations de la notice descriptive,
- 5 % à la remise des clefs

Les appels de fonds sont dus au vu des attestations d'avancement des travaux établies par le Maître d'œuvre. Il est toutefois précisé que si la signature de l'acte de vente intervient après la réalisation d'un des événements ci-dessus, la fraction de prix exigible à la signature sera celle prévue en fonction de l'avancement des travaux, telle que déterminée par ledit échéancier.

Il est précisé que l'ensemble des frais notariés lié à cette opération, seront à la charge d'Arlysère.
La SCP MASSON REY à UGINE est en charge de la rédaction des actes de cette opération.

Franck LOMBARD, Frédéric BURNIER FRAMBORET, Michel CHEVALLIER, André VAIRETTO et François RIEU se déportent du vote de la délibération et des débats préalables.

Le pouvoir de vote de **Philippe MOLLIER** n'est pas utilisé.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve l'acquisition en VEFA, dans l'opération de la SCI L'ALBERTVILLOISE ci-dessus présentée, le volume destiné à la maison de santé y compris les places de stationnements réservées, au prix de 1 970 000 € HT, sur la base de l'échéancier défini aux présentes ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer le contrat de réservation et l'acte de vente en l'état futur d'achèvement aux conditions susmentionnées ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

